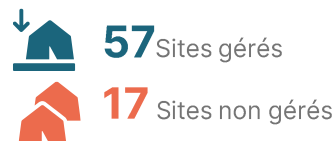


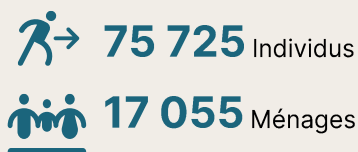
1. Aperçu du contexte

Depuis plus d'une décennie, la population centrafricaine est affectée par des chocs continus liés aux conflits armés et intercommunautaires, aux aléas naturels (inondations, incendies), aux épidémies et au contexte régional qui fragilisent la situation humanitaire à l'échelle nationale. Les conflits et les effets du changement climatique ont entraîné le déplacement d'environ 455.533 individus dont 379 808 installés parmi les communautés d'accueil et 75 725 sur les sites et lieux de regroupement spontanés ([CMP, août 2024](#)). Le pays compte 74 sites de déplacés internes dont la plupart accueillent des PDI en situation de déplacement prolongé (depuis au moins 3 ans). Des personnes déplacées sont de plus en plus confrontées à des problèmes d'éviction en RCA principalement liés au souhait des autorités locales et propriétaires privés de récupérer les terrains pour d'autres fins. Ces risques d'éviction exposent les personnes à des problèmes de protection. [Cette fiche d'informations donne une mise à jour des sites à risques d'éviction, les conséquences humanitaires ainsi que les recommandations adéquates pour préserver les droits et conditions de vie des populations concernées.](#)

Nombre de sites en RCA, août 2024 (CMP, CCCM) :



Nombre de PDI sur sites au 30 août 2024 :



2. Approche méthodologique

1 Consultation des sous-clusters CCCM régionaux afin de renseigner dans une matrice évolutive la liste des sites à risques d'éviction et les causes d'éviction.

2 Informations sur les risques d'éviction enrichies avec des données secondaires sur les chiffres de populations (CCCM, CMP) et les résultats d'enquêtes sur les intentions futures des PDI sur sites (DTM).

3 Sur base des informations recueillies, en coordination avec les sous-clusters régionaux et le cluster protection, des recommandations ont été élaborées pour préserver les conditions de vie des personnes.

3. Résultats

3.1 Aperçu des sites à risques d'éviction

Sur 74 sites répertoriés en RCA au 30 août, 13 (soit 18%) sont à risques d'éviction. Les préfectures comptant des sites où les populations sont menacées d'éviction sont par ordre d'importance la Ouaka (4 sites), la Basse-Kotto (3), l'Ouham, (2), la Vakaga (2) l'Ouham-pendé (1). Entre les mois de juin et fin août 2024, deux sites dans la Ouaka (Maîtrise Club à Kouango et Yetomane à Ippy) ont été fermés après que les populations déplacées aient été contraintes par les autorités locales et propriétaires de quitter ces sites. Les personnes sont provisoirement installées dans des lieux de relocalisation octroyés par les autorités locales et vivent dans des conditions précaires en attendant que les ressources soient mobilisées pour accompagner leur relocalisation.

L'ensemble des sites à risques d'éviction accueillent au total 17 894 personnes (4 085) ménages, soit 23% des PDI sur sites. Les sous-préfectures concentrant plus de personnes à risques d'éviction sont Alindao (40%), Bambari (29%) et Bocaranga (15%). Le reste (16%) est réparti entre les sous-préfectures de Batangafo, Birao, Bria et Bakala. L'éviction des PDI risque de créer des déplacements secondaires dans les familles d'accueil et d'augmenter la vulnérabilité des personnes en termes de protection et d'accès aux services de base essentiels.

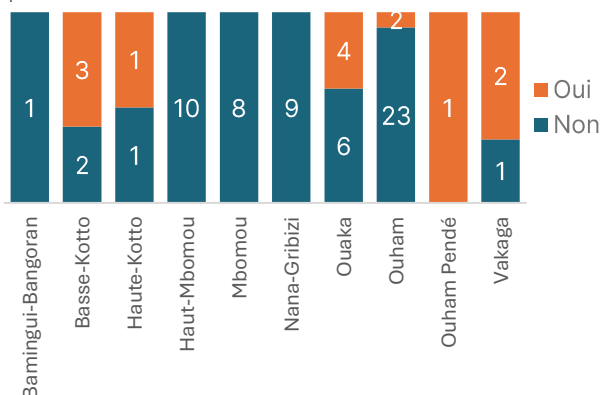
Nombre de sites à risques d'éviction :



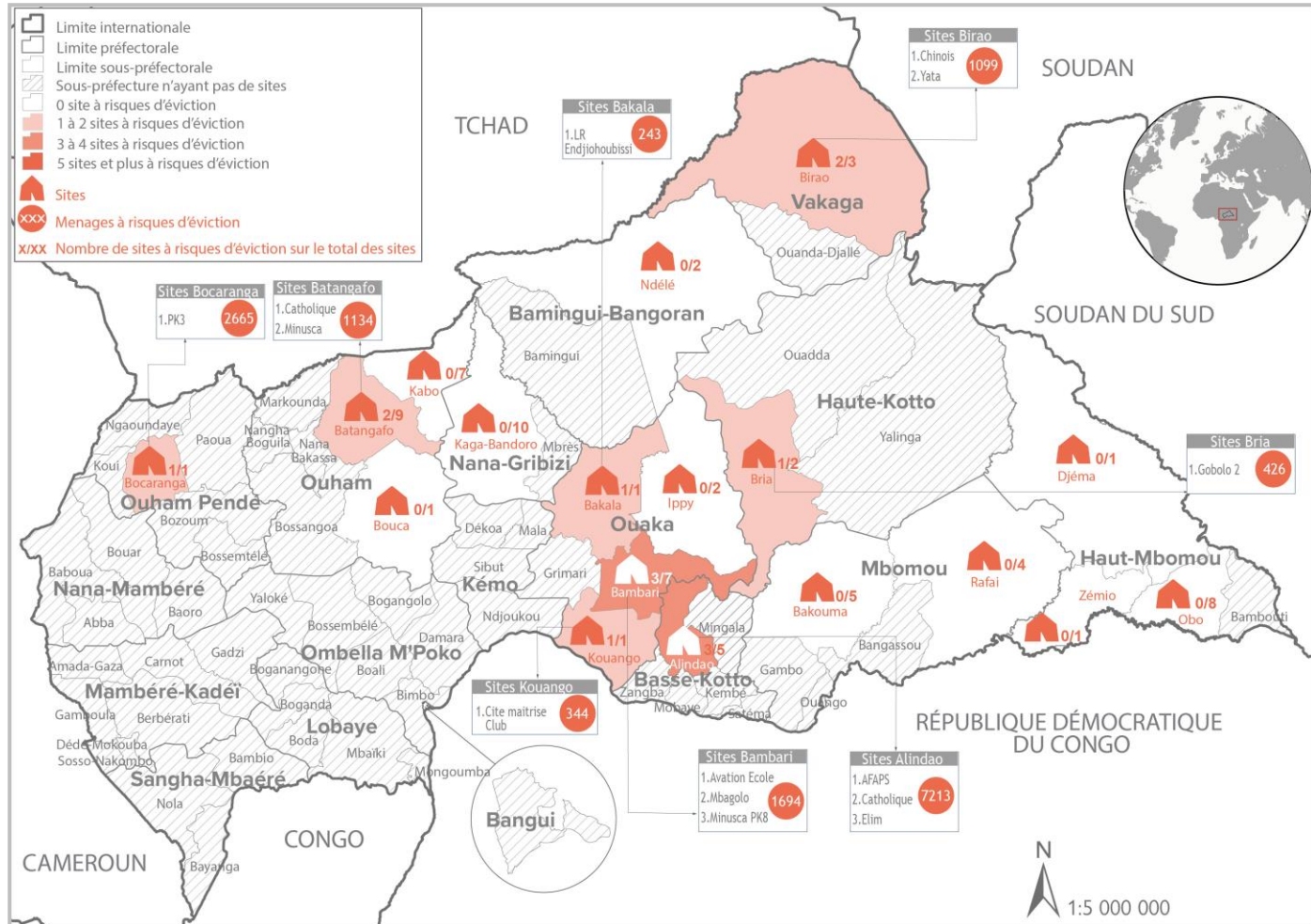
Nombre de personnes à risques d'éviction :



Répartition des sites à risques d'éviction, par préfecture :



Carte des sites à risques d'éviction (mise à jour - août 2024) :

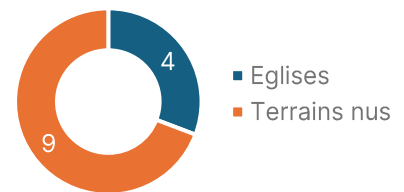


3.2 Principales causes d'éviction

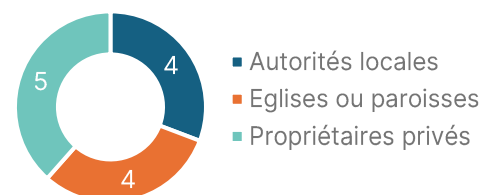
Parmi les 13 sites à risques d'éviction :

- ❖ Quatre sont sous la propriété ou gérance des autorités locales (Gobolo 2 à Bria, PK3 de Bocaranga, et les sites Chinois et Yata de Birao),
- ❖ Quatre appartiennent à des Eglises ou paroisses (sites Catholique et MINUSCA de Batangafo ainsi que les sites Elim et Catholique d'Alindao),
- ❖ Le reste des sites (Aviation, Endjihoubissi, Mbagolo, MINUSCA PK8 à Bambari et le site AFAPS d'Alindao) appartient à des propriétaires privés.
- ❖ La principale cause d'éviction des PDI pour la quasi-totalité des sites concernés reste le souhait des autorités locales ou propriétaires privés de récupérer les terrains ou bâtiments administratifs à des fins lucratives (vente, projets locaux etc.) ou la continuité du culte (pour les églises). Pour le cas spécifique de Birao, les tensions récurrentes entre les comités directeurs du site sont à l'origine des menaces d'éviction par les autorités locales pour préserver la quiétude et la cohésion dans la zone.

Types d'hébergement des sites à risques d'éviction :



Propriétaires des sites à risques d'éviction :



3.3 Ultimatums et relocalisation des PDI

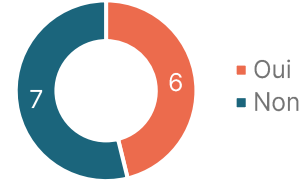
Parmi les sites à risques d'éviction, des ultimatums et délais pour quitter les sites ont déjà été communiqués par les propriétaires et ou les autorités locales dans 6 sites sur les 13. Il s'agit notamment des sites localisés à Bambari ou d'autres sous-préfectures de la Ouaka (Endhobissi, Mbagolo, Minusca PK8) et les sites d'Alindao (AFAPS, Catholique, Elim). Ceci sous-tend la nécessité de prioriser ces zones où l'éviction paraît imminente pour les plaidoyers auprès des autorités locales et l'accompagnement des PDI pour leur relocalisation.

En outre, pour 3 sites sur les 13 à risques d'éviction, les autorités locales ont déjà désigné un lieu pour la relocalisation éventuelle des PDI après leur départ des sites. Il s'agit notamment des sites de Gobolo 2 (Bria), Mbagolo (Bambari) et AFAPS (Alindao). Néanmoins, les ressources restent insuffisantes pour l'accompagnement effectif des ménages à risques d'éviction pour le retour ou la relocalisation et l'intégration locale dans les zones désignées par les autorités locales.

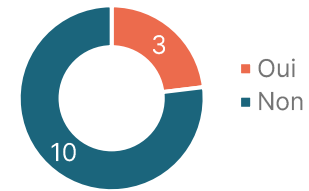
3.4 Intentions futures des PDI dans les zones à risques d'éviction

Les PDI installées sur la totalité des sites à risques d'éviction (100%) ont l'intention de retourner dans leur zone d'origine ou de s'intégrer localement et durablement dans leur zone d'accueil ([DTM, enquête sur les intentions futures des PDI, janvier 2024](#)). Le souhait de bénéficier de solutions durables pourrait s'expliquer par la perception d'une amélioration de la situation sécuritaire rendant les ménages déplacés enclins à quitter les sites. De même, ce souhait d'intégration locale est corrélé à la situation de déplacement prolongé. Dans ces zones, plus de 80% des PDI sur sites sont déplacés depuis au moins quatre ans. Ce déplacement de longue durée pourrait rendre les ménages plus enclins à opter pour l'intégration locale durable dans leur zone d'accueil où ils ont tissé des attaches familiales ou communautaires.

Nombre de sites à risques d'éviction pour lesquels des ultimatums ont déjà été communiqués aux PDI pour quitter le terrain :



Nombre de sites à risques d'éviction pour lesquels des lieux de relocalisation ont déjà été désignés par les autorités locales :



4. Recommandations

En coordination avec les sous-clusters CCCM régionaux ainsi que le cluster protection en RCA, quatre principales recommandations ont été formulées pour préserver la dignité, les droits, et les conditions de vie des personnes sous menaces d'éviction conformément aux principes humanitaires.

1. Mener le plaidoyer auprès des autorités locales dans les zones d'Alindao, Bambari, Batangafo, Bakala, Birao pour ajourner l'éviction des PDI en attendant de définir un plan de relocalisation et mobiliser les ressources,
2. Mobiliser les ressources pour appuyer la relocalisation et / ou faciliter le retour des ménages menacés d'éviction dans leurs zones d'origine,
3. Encourager les acteurs humanitaires à mettre en place un paquet minimum de réponses pour la relocalisation ou le retour en ciblant prioritairement les ménages les plus vulnérables sous menace d'éviction ou ayant récemment été contraints de quitter les sites.

